



Tirer parti de l'élan pour les droits fonciers des femmes : Renforcer une initiative de synergies entre les conventions

Document final

Atelier

20 et 21 juin 2024

Berlin, Allemagne

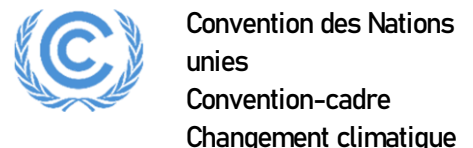
TMG Research et Robert Bosch Stiftung

Organisé conjointement par :

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
(CNULD)

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
(CCNUCC)

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD)





Contexte et objectifs de l'atelier

L'Initiative pour les droits fonciers des femmes (WLRI) de cette année, organisée conjointement par TMG Research, Robert Bosch Stiftung, CNULD, UNCBD et CCNUCC, a réuni 50 acteurs pour s'interroger sur le rôle des droits fonciers des femmes (WLR) dans les Conventions de Rio. L'événement a été organisé dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse. Le point de départ était clair : la terre est le fil conducteur des Conventions de Rio, chacune dépendant de mesures terrestres pour atteindre ses objectifs. Cela entraîne des conséquences directes sur le droit des femmes des communautés de base à ces terres et, par conséquent, sur leur vie et leurs moyens de subsistance. De plus, les actions des femmes sont ce qui, en fin de compte, contribue à la réalisation des objectifs des Conventions sur le terrain : restaurer les terres, atténuer et s'adapter au changement climatique, lutter contre la désertification et préserver la biodiversité. En conséquence, l'utilisation des Conventions de Rio comme mécanisme de protection et de reconnaissance des droits fonciers des femmes doit constituer une priorité. Et briser les silos pour y parvenir a occupé le devant de la scène au WLRI cette année. Faire progresser les droits fonciers des femmes dans les trois Conventions est un impératif – et des opportunités existent.

La question globale de l'atelier était la suivante : Comment pouvons-nous promouvoir la reconnaissance des droits fonciers des femmes en tirant parti des synergies entre les Conventions de Rio — la CNULD, l'UNCBD et la CCNUCC — et en renforçant les perspectives communautaires dans les espaces des Conventions ? L'objectif de ce document consiste à résumer les principaux résultats de notre atelier de 2 jours en relation avec la question clé susmentionnée et en tenant compte des deux objectifs mentionnés ci-dessous.



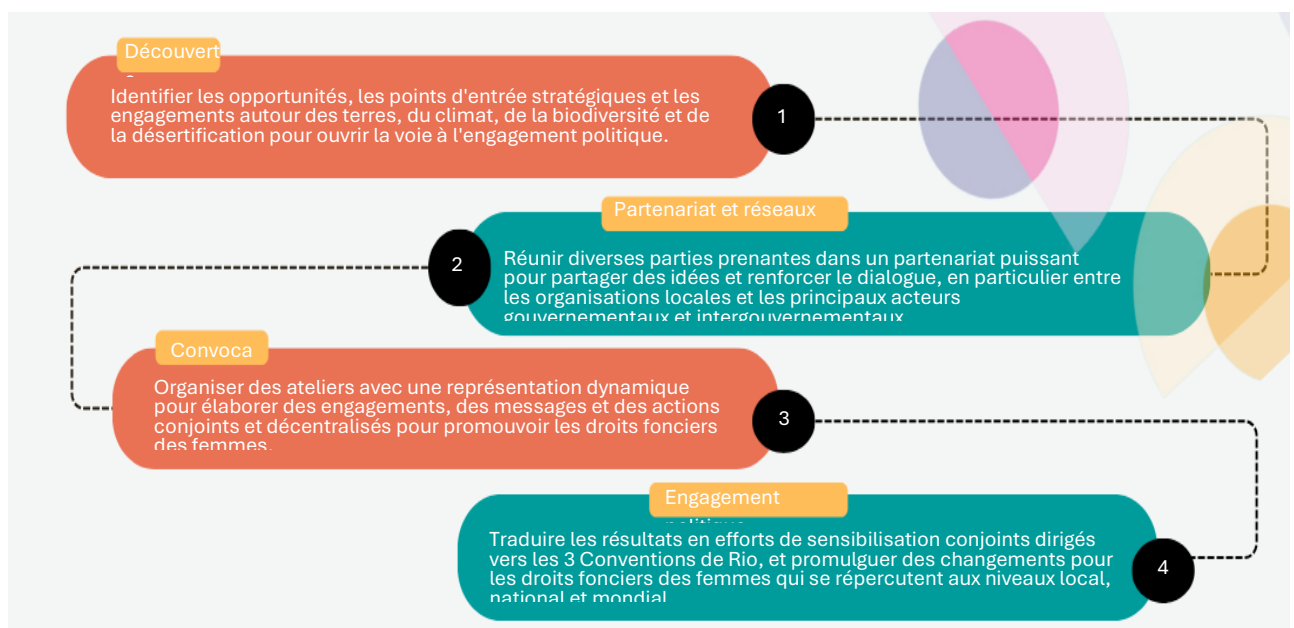
Objectifs rationnels

- Identifier conjointement les premiers points d'entrée qui peuvent conduire à une opérationnalisation du débat sur les synergies pour les droits fonciers des femmes. À la fin de l'atelier, nous avons rassemblé des idées de points d'entrée pour faire progresser les synergies et développé des stratégies/activités pour poursuivre ces points d'entrée qui peuvent être mis en œuvre de manière décentralisée [collecter et collectiviser]. Les participants ont individuellement une vision claire des engagements et des intentions qu'ils pourraient avoir pour contribuer aux idées recueillies [clarté individuelle].
- Identifier conjointement les voies permettant de renforcer l'action des organisations locales dans la conduite des débats sur les synergies en faveur des droits fonciers dans le cadre des Conventions de Rio

Objectifs axés sur l'expérience

- Autonomie : Les participants éprouvent un sentiment d'autonomie tout au long et au-delà de l'atelier pour façonner l'ordre du jour, les conversations et les perspectives de l'initiative au cours de l'atelier, se sentent capables d'utiliser les idées, les résultats des discussions et les nouveaux liens formés dans leurs activités au-delà de l'atelier.
- Propriété : Les participants se sentent enthousiasmés par le potentiel de l'initiative et voient la raison et la motivation de contribuer à l'espace organisé au-delà du mois de juin.

Veillez également visiter notre site Web qui comprend tous les documents préparatoires, des liens vers d'autres ressources et des photos de l'atelier : <https://www.tmg-thinktank.com/event-series/womens-land-rights-initiative-driving-change-across-rio-conventions>





Résumé de l'atelier

Le récent atelier visait à catalyser la promotion des droits fonciers des femmes en favorisant les efforts de collaboration et les points d'entrée stratégiques. À travers des discussions dynamiques et des sessions interactives, les participants ont exploré collectivement les moyens de rendre opérationnel le débat sur les synergies pour les droits fonciers des femmes. Cette exploration conjointe visait à identifier des stratégies et des activités réalisables qui peuvent être mises en œuvre au niveau local pour assurer une approche décentralisée mais unifiée. L'atelier a également mis l'accent sur la clarté individuelle et a permis aux participants de définir leurs engagements personnels et leurs intentions envers les objectifs partagés.

Une courte version externe du résumé de l'atelier WLR a été publiée sur le blog TMG : [Générer des synergies pour les droits fonciers des femmes : Rapprocher les Conventions de Rio et les organisations de base](#)

Renforcer l'autonomie des organisations locales dans la conduite des débats sur les synergies en faveur des droits fonciers dans le cadre des Conventions de Rio

La participation sociale à la prise de décision politique est un facteur décisif dans la promotion d'une gouvernance démocratique. L'enracinement d'un discours mondial sur les droits fonciers des femmes au niveau local n'est plus discutable. Les organisations locales ont des perspectives très critiques qui devraient bénéficier d'une plateforme pour influencer les processus mondiaux de prise de décisions.

Le groupe de discussion s'est penché sur la nécessité cruciale d'une implication profonde des organisations locales dans la promotion des droits fonciers des femmes. Les panélistes ont discuté d'exemples tels que [Women Land Link Africa \(WLLA\)](#) dont la mission est de valoriser la voix des femmes à tous les niveaux — du local au mondial. WLLA a créé un cadre solide pour le renforcement des capacités, le partage des connaissances et les activités de sensibilisation reposant sur des observations factuelles et compte 100 membres dans 45 pays. L'organisation a joué un rôle déterminant dans la défense des droits fonciers des femmes en liant les initiatives locales aux plateformes mondiales et en facilitant l'échange d'idées par le biais de réunions annuelles et de partenariats. Un autre exemple était celui de l'organisme communautaire [Shibuye Community Health Workers](#), fondé à la fin des années 1990 en réponse à l'épidémie de VIH/SIDA. Les soins de santé communautaires, l'accès à la nourriture et le développement communautaire sont étroitement liés à la sécurisation des droits fonciers des femmes. L'un des exemples des agents de santé communautaire de Shibuye est celui des [directives en matière de baux fonciers communautaires](#), visant à garantir l'accès des femmes à la terre. Les deux exemples montrent que nous devons créer des espaces pour articuler les positions de bas en haut, mais aussi pour traduire les discours et les négociations mondiaux au niveau local afin que les communautés locales puissent bénéficier et contribuer aux politiques internationales. Les différentes Conventions offrent déjà à la société civile, à des degrés divers, un espace pour faire entendre sa voix. Dans ce contexte, TMG a présenté les premiers résultats d'une analyse comparative menée conjointement avec FIAN International, analysant le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC/CSIPM) pour les relations avec le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale et le Panel de la société civile de la CNUCLD. Les principales recommandations liées au Groupe des OSC de la CNUCLD étaient les suivantes :



- Élaborer des règles équilibrées pour assurer la continuité et la rotation avec les espaces de la société civile eux-mêmes. La continuité est essentielle pour assurer la mémoire institutionnelle, la rotation est essentielle pour assurer une large participation. Le Groupe des OSC bénéficierait d'une refonte pour renforcer la continuité.
- Mettre en place un mécanisme autonome de participation sociale auto-organisé par la société civile. Ce mécanisme autonome devrait disposer d'un secrétariat indépendant pour faciliter les processus nécessaires d'auto-organisation et de participation aux négociations et aux délibérations, que ce soit en tant que participants actifs ou observateurs.
- Défendre et prendre soin de l'ONU en tant qu'espace multilatéral et démocratique. Une recommandation spécifique est d'ouvrir les groupes de contact de la COP de la CNUCLD aux observateurs de la société civile.

La discussion a ensuite porté sur les aspects clés suivants : Enracinement vs inclusivité, défis dans l'identification de solutions et attentes communes en matière de rôles.

L'implication ne suffit pas : les actions locales doivent être enracinées

Les panélistes ont discuté du concept d'« enracinement », qui va au-delà de la simple participation et de l'implication. L'enracinement implique d'institutionnaliser le rôle et les contributions des femmes des communautés de base dans les processus de prise de décision et de veiller à ce que leurs voix soient non seulement entendues, mais également prises en compte. Il a été souligné que, même si les efforts visant à impliquer les organisations locales se poursuivent, ils restent souvent en surface et manquent de la profondeur nécessaire pour avoir un impact réel. Les panélistes ont convenu que l'enracinement requiert un changement fondamental dans la manière dont la contribution des organisations locales est intégrée dans le cadre d'action plus large.

Que signifie l'enracinement ?

L'enracinement implique l'inclusion du rôle et des perspectives des femmes des communautés de base dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques. Comme l'a montré l'exemple du WLLA, il s'agit de créer des plateformes où les femmes des communautés de base peuvent être constamment en contact avec les responsables politiques et influencer les décisions de zéro. Cette approche comprend également le renforcement des capacités pour doter les femmes des connaissances et des compétences dont elles ont besoin pour défendre efficacement leurs droits. L'enracinement signifie également s'assurer que les organisations locale reçoivent le soutien financier et logistique dont elles ont besoin pour soutenir leurs activités et leur influence. L'enracinement peut également être soutenu par les conventions, où un pilier solide de participation sociale peut être construit grâce à des mécanismes autonomes d'organisations de la société civile soutenus par des secrétariats indépendants et des ressources adéquates.

Surmonter les obstacles à l'engagement : Des solutions doivent encore être trouvées

Répondre à la question du « comment » consiste sans aucun doute à aborder des questions difficiles telles que la manière de créer des espaces pour la participation au niveau des collectivités (et pour qui) afin de ne pas intimider et de reconnaître d'autres moyens d'intervention, quelles structures de soutien sont nécessaires et comment les processus de participation doivent être modifiés, par exemple pour donner aux acteurs suffisamment de temps pour se préparer. Malgré les progrès réalisés, les panélistes ont reconnu qu'il n'existe pas de solution universelle pour impliquer pleinement les femmes au niveau local dans les processus de prise de décision. Les défis actuels ont été soulignés, tels que l'accès limité aux ressources et la nature souvent bureaucratique des plateformes internationales, ce qui peut être intimidant et marginalisant pour les participants de la base. Le panel a souligné la nécessité de poursuivre le dialogue et l'expérimentation avec différents modèles d'engagement pour trouver des solutions durables, car il n'y a pas encore de solution.



Tous les rôles ne doivent pas nécessairement être égaux

Les panélistes ont également discuté de l'idée selon laquelle tous les rôles ne doivent pas nécessairement être égaux. Cependant, cela implique également que les contributions et les perspectives uniques de tous les acteurs concernés doivent être identifiées, considérées et reconnues en conséquence. Les panélistes ont souligné que les femmes des communautés de base ne devraient pas seulement être considérées comme des bénéficiaires de politiques, mais aussi comme des créatrices et des leaders du mouvement pour les droits fonciers. Mais le rôle exact des femmes des communautés de base doit encore être mieux défini et les opportunités doivent être par ailleurs mises en évidence. Renforcer l'action signifie également créer des espaces dans lesquels leurs voix sont non seulement entendues, mais aussi priorisées et prises en compte. Une participation égale signifie que le cadre doit être adapté aux besoins des femmes des communautés de base, par exemple en simplifiant le langage et les processus pour assurer leur pleine participation.

Points d'entrée qui peuvent conduire à une opérationnalisation du débat sur les synergies pour les droits fonciers des femmes

Les effets de synergie sont davantage que la somme de leurs parties. Des possibilités de renforcer les droits fonciers des femmes à travers des cadres internationaux existent au sein de chacune des Conventions individuellement à des degrés divers. Les ajouts à un projet de carte des points d'entrée comprenaient les caucus des peuples autochtones de l'UNCBD (International Indigenous Forum on Biodiversity / Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité : [IIFB](#)) et la CCNUCC (Forum international des peuples autochtones sur le changement climatique : [IIPFCC](#)), et une référence aux militants du régime foncier dans l'actuel [projet de texte de négociation](#) sur le genre et le climat (plan d'action genre) pour la COP29 de la CCNUCC.

Avec les mêmes terres concernées, exploiter ces points d'entrée pour construire une base unificatrice dans le cadre des Conventions de Rio peut nous aider à nous assurer que les actions se renforcent mutuellement, plutôt que de concurrencer ou de se faire au détriment des droits fonciers. En explorant la manière dont nous pouvons relier les points d'entrée, les fenêtres d'opportunité, pour les droits fonciers (des femmes) dans le cadre des Conventions de Rio, nous pouvons amplifier l'impact sur les droits fonciers des femmes et rendre nos efforts plus efficaces et durables. Voici trois exemples de la façon dont nous pouvons y arriver :

- **Collaboration et coopération** : En partageant des idées, des ressources et des stratégies entre les acteurs actifs dans différents contextes de la Convention, nous pouvons encourager l'innovation et accroître l'efficacité des initiatives et du plaidoyer du WLR.
- **Apprendre les uns des autres** : Le travail d'une convention sur WLR peut offrir des informations et des stratégies précieuses que d'autres peuvent adopter, améliorant ainsi les initiatives WLR dans leur ensemble.
- **Rentabilité et efficacité des ressources** : Le partage des ressources permet d'économiser temps et argent, ce qui nous permet de nous focaliser sur un impact plus important sans duplication inutile d'efforts.

Une opportunité de synergies réside dans la **coordination de la planification et de la mise en œuvre sur une question telle que les droits fonciers des femmes dans les positions et les plans nationaux**. L'Initiative sur l'économie de la dégradation des terres, par exemple, a présenté ses travaux sur la superposition des engagements fonciers dans les CDN, la NDT et les SPANB au niveau national au Rwanda. [Dans son étude](#), elle a constaté que la mise en œuvre conjointe des engagements peut générer des gains importants en termes de rentabilité et d'efficacité, tant au niveau des transactions



que dans les coûts de mise en œuvre. Sur la base de leurs conclusions, ils recommandent aux gouvernements – leurs principaux interlocuteurs pour l'étude – de coordonner leurs efforts de planification et de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des plans nationaux, et d'harmoniser le cadre institutionnel à cet effet. Les participants ont discuté à la fois de la manière dont l'exercice de l'ELD pourrait prendre en compte les droits fonciers des femmes, ainsi que de la manière dont les dispositions relatives aux droits fonciers des femmes dans les plans nationaux pourraient être harmonisées entre les plans dans leur planification et leur mise en œuvre (par exemple en les abordant par le biais d'une stratégie unique basée sur tous les plans). Madagascar, par exemple, a déjà exploité ce potentiel de synergie en réformant son approche des conventions de Rio. des conventions de Rio en renforçant la coopération entre les ministères et les ministères et les organisations de la société civile. Les positions du pays à l'égard des trois COP reposent désormais sur des consultations nationales inclusives impliquant les jeunes, les groupes d'hommes et de femmes et les organisations locales et intègrent des questions politiques et législatives communes. Idéalement, ce type d'approches coordonnées amène les pays à intégrer des questions transversales dans leurs plans nationaux au titre des différentes conventions. En fait, le Plan National d'Adaptation de Madagascar dans le cadre de la CCNUCC est l'un des rares à faire référence aux droits fonciers des femmes, le plaçant dans une priorité stratégique sur la sécurisation du régime foncier pour améliorer les mesures d'adaptation.

Un deuxième exemple discuté concernait les **indicateurs sur les droits fonciers des femmes** qui existent ou sont envisagés dans chaque Convention à différents degrés. Il est essentiel de disposer d'indicateurs solides et complets pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des politiques, permettre aux pays de mesurer leurs progrès et renforcer les efforts de plaidoyers. Bien que les indicateurs des ODD sur la terre et les droits fonciers aient marqué des progrès dans la reconnaissance du caractère central de la terre, ils sont souples et demeurent non obligatoires, ce qui entraîne un très faible suivi au niveau national. Étant donné que les cadres de reporting des ODD n'acceptent que les données officielles, on passe à côté d'une multitude de données. En complétant le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité (GBF), les indicateurs des ODD sur les droits fonciers ont été pris comme base pour les indicateurs du GBF sur les droits fonciers. De même, la COP15 de la CNULCD a demandé d'éviter les doubles emplois lors de l'exploration d'indicateurs possibles sur le régime foncier à inclure dans les processus de reporting de la CNULCD, et la COP16 proposera probablement des indicateurs basés sur les indicateurs des ODD. Les indicateurs sur le WLR n'existent ni ne sont actuellement prévus dans le cadre de la CCNUCC, bien que les participants aient réfléchi au rôle du plan d'action sur l'égalité des sexes ou de l'objectif mondial sur l'adaptation en tant qu'espace d'inclusion. Une rationalisation des indicateurs entre les Conventions déclenche d'importants effets de synergie, car lier les efforts de suivi au niveau national peut réduire les efforts et les coûts et, en fin de compte, améliorer les chances de succès du suivi et de l'établissement de rapports. Cependant, la réalisation d'un effet de synergie requiert également que d'autres conditions soient remplies, notamment des capacités au niveau national pour comprendre et compléter les cadres de suivi, la disponibilité de financements pour les exercices de suivi, l'acceptation d'un plus vaste éventail de sources de données et, idéalement, des indicateurs obligatoires et non volontaires comme avec les ODD et comme prévus actuellement avec le GBF. Au-delà de la reconnaissance d'indicateurs en tant que point d'entrée potentiel pour les synergies, l'approche visant à les exploiter en tant que tels de manière réaliste s'est avérée essentielle dans les discussions. La demande de rapports conjoints sur les droits fonciers des femmes dans l'ensemble des Conventions a été considérée comme créant des obstacles inutiles (opposition des parties, exigeant des décisions de haut niveau sur les structures de reporting entre les Conventions, etc.). Au contraire, plaider pour la reconnaissance de lignes directrices connexes ou de modèles volontaires qui aident les pays à rendre compte du WLR dans les Conventions au niveau national pourrait livrer des résultats similaires avec une plus grande probabilité de réalisation.



D'autres points d'entrée pour améliorer les synergies discutées par les participants pourraient inclure :

- **Utiliser les droits humains comme cadre entre les Conventions pour renforcer les droits à la terre** : Répondre à la nécessité de protéger les défenseurs de la terre, notamment ceux qui ne s'identifient pas comme défenseurs mais dont le rôle en tant que défenseurs est une conséquence des violations perpétrées de la terre ; renforcer les mécanismes de plainte.
- **Aborder la question du financement du WLR, en particulier pour les organisations locales, conjointement entre les Conventions**, en mettant un accent particulier sur le FEM/GEF en tant que mécanisme de financement commun, le nouveau fonds du BGF et éventuellement les pertes et dommages ainsi que les fonds d'adaptation. Plus d'informations dans la section suivante ci-dessous.
- **Faciliter l'engagement de points focaux nationaux avec les organisations locales à travers les Conventions**. Une mention spéciale a été accordée au rôle des points focaux genre. Plus d'informations dans la section suivante ci-dessous.

Ce que nous avons trouvé important lorsque nous réfléchissons à la manière de tirer parti des synergies entre les Conventions pour améliorer le WLR à l'avenir :

- **Nous avons besoin d'une analyse de puissance lors de l'exploration des synergies** : Qui sont les acteurs concernés qui détiennent actuellement le pouvoir de changer les pratiques et les processus ? Qui manque-t-il et à qui voulons-nous donner ce pouvoir ? Qui devrait être la force motrice plaidant en faveur du changement ?
- **Évaluer nos approches des points d'entrée en fonction de ce qui est réaliste** nous aidera à faire progresser le WLR sans créer d'autres obstacles qui ne valent pas nos efforts. Par exemple, il peut être plus réaliste de capitaliser sur les opportunités offertes dans les rapports WLR à travers les Conventions en préconisant des lignes directrices ou des modèles pour les pays afin de faciliter la communication rationalisée des indicateurs WLR, plutôt que de plaider pour des rapports WLR communs eux-mêmes, qui sont susceptibles de rencontrer plus de résistance de la part des Parties et pour lesquels des processus entiers devront être modifiés.
- **Il ne faut pas oublier de rêver grand** : WLR doit être abordé sous différents angles en même temps, bien que certains soient moins réalistes à grande échelle, ils peuvent faire la différence à plus petite échelle/échelle locale. Nous devons également tenir compte de l'ambiguïté créative des Secrétariats pour faire progresser le WLR.
- **Au-delà de l'implication des organisations locales, nous devons veiller à ancrer nos actions sur la connexion des trois conventions** pour faire progresser les droits fonciers dans des perspectives locales. Ce à quoi cela peut ressembler plus précisément pour les rôles différentiels des acteurs doit être examiné plus avant.



Théorie du changement sur les droits fonciers des femmes et les Conventions de Rio

Lors du précédent atelier sur les droits fonciers des femmes et les Conventions de Rio en 2023, les participants ont identifié qu'il serait utile de disposer d'une théorie du changement pour décrire les liens entre le renforcement des droits fonciers des femmes et les objectifs des Conventions de Rio. Bien qu'il existe des liens probants émergents entre les droits fonciers des femmes et les résultats de la Convention de Rio, ainsi qu'un accord fort et croissant sur le fait que les droits fonciers des femmes constituent une base essentielle pour atteindre les objectifs de la Convention de Rio, les voies permettant d'identifier le « comment » de la construction de cette base de sécurisation des droits fonciers des femmes et le lien avec les actions visant à mettre en œuvre chaque Convention sont moins clairs.

À ce titre, **Landesa a rédigé une théorie du changement** destinée à commencer à clarifier les relations entre les deux domaines et les voies potentielles pour renforcer la mise en œuvre des deux en tirant parti du renforcement des droits fonciers des femmes. L'objectif est de contribuer à une compréhension partagée de ces relations et de ces voies et de créer une base pour une articulation plus profonde et une action collective. La mouture de théorie du changement est orientée vers les principaux acteurs et les actions qu'ils entreprennent déjà (ou devraient être autorisés à entreprendre) pour renforcer les droits fonciers des femmes, et met l'accent sur l'autonomie et le leadership des femmes des communautés de base à tous les niveaux de la gouvernance foncière, dans les espaces de la Convention de Rio, et dans la conception et la mise en œuvre de plans nationaux liés aux Conventions de Rio.

La mouture de théorie du changement s'inspire fortement 1) du document final de l'atelier de l'an dernier ; 2) de l'aperçu du manuel du participant sur les décisions pertinentes et les plans d'action genre dans les Conventions de Rio ; 3) d'une analyse de données probantes produite par Landesa (2024) pour identifier les preuves disponibles liant la mise en œuvre des droits fonciers des femmes et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ; et 4) s'aligne sur un projet de rapport produit par ONU Femmes pour articuler les liens entre les droits fonciers des femmes et les Conventions de Rio.

Les participants sont encouragés à donner leur avis sur le projet de théorie du changement, que Landesa révisera ensuite pour refléter l'expertise des acteurs réunis et pour répondre aux besoins existants à la fois dans les domaines des droits fonciers des femmes et de la Convention de Rio, et pour faciliter une meilleure intégration des efforts dans les deux domaines.

Résultats du travail de groupe

Les participants ont réfléchi à d'éventuelles fenêtres d'opportunité de mobilisation de financements pour les organisations locales dans le cadre des **mécanismes de financement existants** des conventions. Ils ont envisagé des stratégies pour renforcer la **coordination verticale et horizontale des points focaux nationaux** et ont concentré une partie importante de la discussion sur la manière de mieux intégrer les perspectives des organisations de base dans les dialogues politiques nationaux avec le propos d'influencer les négociations internationales. Ils ont rêvé en grand de la façon d'aligner les objectifs pour les droits fonciers des femmes dans les **plans nationaux** afin d'harmoniser les stratégies de mise en œuvre et d'améliorer les mécanismes de suivi et de reporting pour suivre efficacement les progrès. Ils ont également développé des idées concrètes pour la coordination entre **les comités de femmes** afin de placer



les questions de droits fonciers des femmes au centre de leurs programmes actuels, d'amplifier les voix des organisations de terrain et de propulser leur pouvoir dans le plaidoyer, l'apprentissage et l'inclusion à un niveau supérieur.

Les priorités suivantes ont été sélectionnées et discutées par les participants, en tenant compte de questions-guides :

Dotation en ressources WLR à travers les Conventions

- Quels sont les leviers permettant de réaliser un financement local efficace pour les droits fonciers des femmes à travers les mécanismes de financement existants des trois conventions ?
- Et comment pouvons-nous mener un effort conjoint et coordonné pour y parvenir ?

Coordination entre les points focaux nationaux

- Comment la coordination entre les points focaux nationaux peut-elle être assurée de manière à faire progresser les droits fonciers des femmes ?
- Comment pouvons-nous établir une relation de travail entre les mouvements communautaires et les points focaux ?

Coordination des efforts sur les plans nationaux

- À quoi peut ressembler un effort coordonné visant à intégrer les droits fonciers des femmes dans la mise en œuvre et l'examen des plans nationaux ?

Coordination entre les comités (de femmes) sur WLR

- Comment la coordination entre les comités de femmes des trois conventions peut-elle faire progresser les droits fonciers des femmes ?
- Comment les mouvements communautaires peuvent-ils devenir des éléments centraux des comités ?



Thématique de groupe : Dotation en ressources WLR à travers les Conventions		
Quoi ? Notre compréhension du point d'entrée	Et alors ? L'importance du point d'entrée	Et maintenant ? Nos actions à mener
<p>1) Changer le FEM/GEF</p> <ul style="list-style-type: none"> Le FEM est en train de changer, avec notamment un nouveau PDG ouvert aux problèmes des communautés locales et aux nouveaux modes de financement Voici une fenêtre d'opportunité. Le FEM a récemment mis en place un programme de fonds de petites subventions mais l'accès aux fonds reste complexe et difficile pour les acteurs locaux Ceux qui administrent les fonds de petites subventions sont conscients que cela ne fonctionne pas pour les organisations locales 	<p>Résultats souhaités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Long terme : Financement direct : Le FEM a pour mandat de donner 20 % du budget total sous forme de petites subventions directement à une organisation non gouvernementale locale. Cela offre une nouvelle voie de financement aux organisations de femmes des communautés de base travaillant sur la question des droits fonciers Court à moyen terme : La ligne de financement des petites subventions du FEM est radicalement restructurée, ce qui offre des fonds facilement accessibles aux organisations de femmes de base travaillant sur la question des droits fonciers. Court terme : Plus de transparence sur les critères et les priorités de financement 	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer une coalition de donateurs (Philanthropies et autres) qui plaide en faveur de changements au sein du FEM Concevoir et offrir un programme de renforcement des capacités pour les agences du FEM qui administrent actuellement des fonds de petites subventions ainsi que pour celles qui décident de la mise en place et de la conception de la subvention. Le programme de renforcement des capacités sera dirigé par des organisations de femmes des communautés de base qui préciseront leurs besoins afin de pouvoir utiliser le fonds de petites subventions Trouver des alliés au sein des conventions : aborder les points focaux genre des conventions sur la suggestion de renforcer les capacités au sein du FEM pour administrer un financement utile pour les organisations de femmes des communautés de base S'adresser au conseil du FEM, au responsable de l'égalité des sexes du FEM, aux points focaux nationaux du FEM en tant qu'alliés potentiels. Positionner les droits fonciers comme un sujet convergent pour les trois conventions afin de rendre intéressant pour le FEM de lancer des appels de financement dans ce domaine et d'accroître la pression sur le FEM de la part des trois conventions. Proposer des exemples de bonnes pratiques provenant d'agences de financement nationales (pas de la philanthropie, mais de celles qui travaillent avec l'argent



		<p>des contribuables), l'USAID peut offrir des idées et des exemples pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer ONU Femmes en tant qu'organisme d'exécution potentiel pour le FEM ou en tant qu'allié dans le lobbying en faveur des changements du FEM, éventuellement par le biais de la coalition d'action d'ONU Femmes
<p>2) Utilisation du FEM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même dans le cadre du mécanisme actuel du FEM, il existe déjà quelques possibilités d'accéder à des fonds pour le WLR. Nous reconnaissons que l'obtention de ces fonds est compliquée et représente un lourd fardeau pour les organisations, mais il existe quelques éléments qui facilitent les choses. 	<p>Comment accéder au financement du FEM dans le cadre de l'architecture actuelle pour le WLR ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • En utilisant les mécanismes de financement fédéraux, travaillez avec le cofinancement : démarrez donc un projet avec des fonds différents, puis adressez-vous à l'organisme national d'exécution du FEM, montrez-lui ce qui se passe déjà et essayez de l'amener à soutenir votre demande de financement du FEM ou à s'engager directement avec le gouvernement • Il existe actuellement une ligne de financement sur la Grande Muraille Verte qui inclut explicitement les OSC • Une fois que vous avez obtenu un premier contrat avec un organisme d'exécution, le financement de suivi est relativement facile d'accès • Mentionnez le renforcement des capacités pour répondre aux indicateurs du FEM dans chaque demande de financement 	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie pour le cofinancement des fonds du FEM • Cartographie des 18 organismes d'exécution du FEM
<p>3) Capitaliser et influencer le Forest Tenure Funders Group / Pledge</p>	<p>Comment le Forest Tenure Funders Group peut-il contribuer à atteindre le WLR ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement en matière de régime foncier forestier pourrait offrir des possibilités d'accès au financement pour la participation à trois COP et un travail de lobbying supplémentaire sur la modification de la structure du FEM (voir point 1) • Impliquez le Forest Tenure Funders Group dans le travail de sensibilisation autour du financement pour le 	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entamez une conversation avec les organisations impliquées dans le groupe des bailleurs de fonds du régime foncier forestier



	<p>changement climatique, en particulier le FEM, pour le rendre accessible aux organisations locales travaillant autour du WLR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prenez le Forest Tenure Funders Group Pledge comme exemple de meilleure pratique en ce qui concerne leurs normes en matière de droits humain et de localisation. 	
<p>4) Nouveaux modèles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changer l'architecture du FEM ne se produira pas à court terme. Nous avons donc besoin de modèles alternatifs de financement qui soient indépendants des grands fonds liés aux trois conventions. L'argent philanthropique peut représenter une occasion de développer de nouveaux modèles de financement pour le WLR 	<p>Développer des modèles alternatifs pour le financement des travaux sur WLR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des modèles décentralisés participatifs pour influencer la distribution de l'argent • Renforcer les exigences pour s'adapter au niveau local, notamment dans les processus de proposition • Offrir un financement flexible 	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisez une table ronde de bailleurs de fonds sur les droits fonciers des femmes • Obtenez un aperçu du type de lignes de financement existantes et en cours d'élaboration qui conviendraient au WLR • Consultez la cartographie BothEnds sur les potentiels bailleurs de fonds sur WLR • Dialoguez avec les groupes de bailleurs de fonds existants travaillant sur les terres • Interagissez avec les coalitions et les réseaux philanthropiques existants (Philea, GAFF, etc.) pour trouver des alliés



Thématique de groupe : Coordination entre les points focaux nationaux

Quoi ? Notre compréhension du point d'entrée	Et alors ? L'importance du point d'entrée	Et maintenant ? Nos actions à mener
<ul style="list-style-type: none"> • Décision pour : PFN des 3 Conventions de Rio + Point focal genre (uniquement CCNUCC) + Point focal FEM (pouvoir de l'argent) • Défis : • En fonction du pays, les PFN travaillent dans différents ministères (environnement, agriculture...), certains sont responsables de plus d'une convention • L'intégration dans les structures gouvernementales au niveau national souvent peu claire, peut être faible • L'engagement dépend souvent de la personnalité et de la motivation, le PFN n'étant pas toujours intégré dans une structure administrative solide. • Le travail du PFN n'est pas transparent au niveau local • Questions : • Quelles sont les priorités du PFN ? Comment susciter son intérêt et sa motivation intrinsèque à s'engager dans le WLR ? • Comment les organisations locales peuvent-elles avoir accès aux PFN ? Comment peuvent-elles acquérir des connaissances sur le travail/l'impact du PFN au niveau local ? • Comment intégrer/se connecter avec l'administration sous-jacente au PFN ? • D'autre part, quelles pourraient être les exigences des PFN pour pouvoir travailler sur le WLR ? Que doit savoir le PFN pour s'engager en faveur du WLR ? • Dans quelle mesure les PFN sont-ils capables d'influencer l'établissement des programmes et les négociations dans différents espaces politiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau formel pourrait être créé avec les PFN, les organisations de femmes des communautés de base, les OSC et l'établissement commun d'ordres du jour • Les PFN pourraient organiser des consultations locales et les porter à l'échelle mondiale • Le PFN peut être un point d'entrée pour plaider en faveur de synergies entre les conventions ; • Et les déclarations conjointes des présidences de la COP sur le climat, la nature et les personnes peuvent constituer un point d'entrée pour promouvoir les questions de synergie et le point de vue des communautés auprès des PFN • https://www.cbd.int/article/cop-presidents-statement-climatecop28-2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Penser/agir dans les procédés • Action des deux côtés : Des PFN aux femmes/organes des communautés de base. (informer sur leur rôle ; sensibiliser à la décision sur le régime foncier en collaboration avec les OSC) + Des communautés de base aux PFN (requérant par exemple l'intégration des points de vue des communautés et la participation active des acteurs locaux aux processus consultatifs...) • Déclaration commune des présidences de la COP (COP15 de la CNULCD, COP15 de la CDB, COP27 de la CCNUCC) • Analyser cette déclaration du point de vue du WLR • Obtenir les commentaires de 10 à 15 organismes locaux • Point d'entrée pour les organisations CS/de base : Traduire le sens et le potentiel d'action aux PFN • Informer les ministères/PFN sur les formations VGGT (participation sur demande de l'État) • Dialogues multipartites de la CNULCD sur les objectifs LDN / grand potentiel d'influence par l'intermédiaire de la FAO et des coorganisateur • Régler les questions de pouvoir et de rôle des PFN lors de la <i>première</i> réunion • Veiller à inclure les PFN d'autres conventions et organisations de femmes des communautés de base • Inclure les synergies du WLR et de la convention dans les dialogues • Lier les dialogues aux forums/platformes multipartites existants et aux organisations de femmes des communautés de base. • Contacter les coorganisateur des autres pays participants pour s'assurer que les WLR sont à l'ordre du



<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les PFN collaborent-ils avec leurs collègues au niveau national/international ? Que savent-ils des autres négociations, par exemple sur les questions de genre ? 		<p>jour et que les organisations de femmes des communautés locales sont impliquées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'intérêt du processus/des ressources pour le prochain tour de dialogues (1^{er}: Kenya, Sénégal, Mexique, Sri Lanka, Kazakhstan ; le deuxième tour est prévu) <p>Plaider pour WLR au niveau des groupes de négociateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail régionaux pour négociateurs • Groupe africain de négociateurs (UNCCD) • Jeunes négociateurs formés par YNA (WLR et perspectives du terrain dans le cadre de la formation)
---	--	---

Thématique de groupe : Coordination des efforts sur les plans nationaux

Quoi ? Notre compréhension du point d'entrée	Et alors ? L'importance du point d'entrée	Et maintenant ? Nos actions à mener
<ul style="list-style-type: none"> • Clarification des plans d'action existants, de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des moments de révision prévus, qui détermine les principales opportunités d'efforts coordonnés pour intégrer les droits fonciers des femmes dans les PAN : • CCNUCC-Processus d'élaboration des nouvelles CDN : Les CDN sont élaborées tous les cinq ans et sont actuellement en cours de révision pour le prochain cycle quinquennal. Il s'agit d'une bonne occasion de plaider et d'intégrer des actions et des dispositions pour la reconnaissance et la protection des droits fonciers des femmes. • Initiative conjointe CNULCD-FAO sur le régime foncier : Dans le processus de mise en œuvre de cette initiative commune, 5 pays sont soutenus dans l'organisation de consultations nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Un effort coordonné pour intégrer les droits fonciers des femmes dans les PAN institutionnalisera la planification, la mise en œuvre, la révision, l'établissement de rapports et le suivi des activités visant à faire progresser les droits des femmes dans le cadre des 3 Conventions de Rio. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Articulation d'une vision commune</i> : Il n'existe pas d'effort coordonné sans vision commune. Par conséquent, la première étape vers des efforts coordonnés pour intégrer les droits fonciers des femmes dans la mise en œuvre et l'examen des plans nationaux consiste à articuler une vision commune et à élaborer une feuille de route pour rassembler les parties prenantes. • <i>Un événement au niveau national pour créer une dynamique</i> : Un tel événement devrait rassembler les OSC travaillant pour les droits fonciers des femmes et les trois points focaux nationaux des trois conventions de Rio. Pour équilibrer les relations de pouvoir et améliorer les interactions et la dynamique entre les acteurs, l'événement devrait être organisé par les points focaux et les OSC de manière tournante. Il est intéressant de noter que cet événement au niveau national a



multipartites visant à intégrer la sécurité foncière dans les initiatives de NDT et de restauration des terres. Ceci représente une opportunité unique d'intégrer les droits fonciers des femmes dans les projets et les programmes de NDT et la prise de décision politique.

- [CBD-Révision et mise à jour des SPANB avant la COP 16](#) : La révision et la mise à jour en cours des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité conformément à l'article 6 de la Convention et aux demandes d'alignement sur le [Cadre mondial Kunming-Montréal en matière de biodiversité](#) constituent un autre point de levier clé pour l'intégration des droits fonciers des femmes.

également été suggéré par le groupe qui a travaillé sur les points focaux nationaux (Comment les points focaux nationaux peuvent-ils se convertir en alliés pour mettre efficacement en œuvre les droits fonciers des femmes ?), soulignant la nécessité de réunir les OSC et les points focaux nationaux et de créer un espace de collaboration entre eux.

- *Suivi et responsabilisation* : Une bonne planification sans stratégie de suivi et des plans visant à utiliser les données et les informations pour demander des comptes au gouvernement et aux partenaires de développement n'ont aucun sens. Pour s'assurer que les actions prévues sont alignées sur les besoins des communautés, en particulier des femmes, il est important de veiller à ce que les représentantes des femmes prennent l'initiative et dirigent les processus (suivi communautaire). Pour ce faire, les capacités des organisations locales et des comités de femmes doivent être renforcées (formation à la collecte de données, sensibilisation, etc.). Pour assurer un suivi efficace et la qualité des données, il est important d'inclure les institutions nationales de recherche dans le processus de planification ainsi que dans les processus de collecte, d'analyse et de reporting des données.
- *Alliance stratégique et cadres et mécanismes politiques pertinents* : Certains sujets sensibles, tels que les droits humains, sont souvent traités efficacement lorsque des acteurs externes lancent de nouveaux discours et mettent en marche des activités visant à influencer les habitudes et les paradigmes au niveau national. Pour réussir, non seulement de solides stratégies de planification et de coordination sont nécessaires entre



		<p>les multiples organisations travaillant sur les droits fonciers des femmes, mais aussi des mécanismes de plainte indépendants et des cadres politiques pour aider à remédier aux défaillances, aux lacunes et aux dysfonctionnements des systèmes, en particulier en ce qui concerne les droits humains (commissions des Nations Unies, HCDH, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les plateformes de plaidoyer continu en faveur des droits fonciers des femmes facilitent la prise en compte des préoccupations des femmes dans les plans nationaux :</i> Le succès de l'intégration des droits fonciers des femmes dans les plans nationaux ne doit pas être considéré uniquement du point de vue national dans un contexte où les responsables gouvernementaux voyagent dans le monde entier pour des ateliers, des séminaires, des forums, etc. Poursuivre les discours sur les droits fonciers des femmes et plaider pour l'intégration des droits fonciers des femmes dans la prise de décision politique sur des plateformes régionales et internationales contribuent à la sensibilisation des responsables politiques et à la mise à jour des préoccupations des femmes dans la prise de décision et les plans d'action nationaux. Parmi les plateformes suggérées par les participants, citons, par exemple, la conférence Women and Data (Les femmes et les données) organisée par la Commission de l'Union africaine du 8 au 10 juillet 2024 au Botswana.
--	--	---

Thématique de groupe : Coordination entre les comités (de femmes) sur WLR		
Quoi ? Notre compréhension du point d'entrée	Et alors ? L'importance du point d'entrée	Et maintenant ? Nos actions à mener



<ul style="list-style-type: none"> • Comité : Coordination intersectionnelle avec représentation (voix collective) • Opportunités : Plaidoyer, renforcement des capacités, formulation des demandes de la base, faire entendre sa voix dans les négociations • Défis : La structure des groupes de travail et des points focaux varie au sein des conventions. Besoin de comprendre la structure organisationnelle au sein de chaque convention • Les comités ont la capacité de présenter des positions. Ex. Le Caucus des jeunes a déjà présenté des positions lors des COP • Limites de financement : Les caucus doivent rechercher des financements par le biais de collectes de fonds, de subventions, etc. Le manque de financement peut présenter un défi. Sensibilisation aux opportunités de financement : Ex. Fonds de la CNULCD pour les ONG des pays en développement, financement de panels d'OSC, etc. • Les comités reçoivent le soutien de groupes de travail • Les semaines régionales offrent une opportunité d'engager le dialogue • Limitations d'accès aux espaces, car les comités sont moins formalisés • Les comités ont la capacité de mener des études (en fonction du financement) • Les taux de rotation élevés au sein des comités représentent un défi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les comités sont un « mouvement de mouvements ». Ils peuvent créer une dynamique sur des questions spécifiques par le biais de campagnes, de plaidoyers, de pouvoir collectif (en partageant le même espace) et en propulsant des narrations cohérentes. • Les positions communes pourraient être un moyen efficace d'exploiter le pouvoir collectif dans les comités. • Les groupes régionaux pourraient constituer une opportunité de renforcer le WLR au sein des comités. • Les comités ne sont pas formels et la force réside dans le pouvoir des échanges informels. Par exemple, le Forum des jeunes a présenté une position commune au sein des 3 conventions concernant les solutions axées sur la nature. En utilisant l'informalité en communiquant via des groupes WhatsApp, la coordination a pu se produire rapidement et facilement entre les conventions. C'était un avantage majeur. • Le financement des caucus varie considérablement. Un financement combiné pourrait représenter une opportunité. Par exemple, les ateliers de renforcement des capacités organisés/financés par une convention pourraient être ouverts à d'autres, atteignant ainsi davantage de gens et utilisant le financement de manière efficace. • Le Comité de la CNULCD guide également les Plans d'action pour l'égalité des sexes Des opportunités en découlent. • Les comités ont la capacité d'approcher directement les délégués des parties. Ex. Opportunité pour les jeunes négociateurs de faire valoir les droits fonciers des femmes d'une convention à l'autre grâce à une approche directe 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une position commune entre les conventions sur les droits fonciers des femmes. Des détails sur la coordination devraient être établis. Il se pourrait que le forum des jeunes puisse aider le comité des femmes à réaliser cet objectif. • Les négociateurs de la jeunesse sont en train de rédiger un document de position conjoint. Il pourrait intégrer les droits fonciers des femmes • Création d'espaces de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Ceci pourrait comprendre, par exemple, l'organisation d'un webinaire commun ouvert à toutes les conventions. En ouvrant ces opportunités à toutes les conventions, un financement limité est utilisé plus efficacement. Possibilité de partager des ressources et de connecter des réseaux. • Importance de tirer parti des réseaux et des connexions personnelles • Tirer parti de la Journée du genre pour se rassembler dans les conventions • Échange d'actions (par exemple, par le biais de la Women in Global South Alliance - WIGSA) • Considérations importantes dans toutes les actions : Besoin d'intégrer les messages des organismes locaux, ainsi que d'assurer l'inclusivité par le biais de la représentation, la simplicité du langage, la traduction, etc. • Réfléchir et transmettre les leçons de COP en COP • Nécessité d'actions de sensibilisation au sein des conventions : Comment faire entrer les partisans de WLR dans les comités ? Comment créer des porte-parole au sein des comités ?
---	--	---



Réflexion de l'atelier : L'avenir de l'initiative WLR

Sentiments généraux

L'atelier était une convergence de voix diverses, chacune apportant des perspectives et des idées uniques dans la discussion sur les droits fonciers des femmes (WLR). Les sentiments généraux des participants ont mis en évidence à la fois les réalisations et les domaines à améliorer :

- **Remerciements pour la plateforme** : Les participants ont exprimé leur profonde gratitude pour l'espace qui leur a permis d'engager des discussions constructives. L'atelier a été perçu comme une excellente occasion de nouer des liens avec des personnes et des organisations partageant les mêmes idées et engagées à faire progresser les WLR. La nature de niche, mais centrale, de WLR par rapport aux trois conventions de Rio et à l'égalité des sexes a été soulignée, mettant l'accent sur l'importance des progrès procéduraux réalisés au cours de l'atelier.
- **Besoin de conversations plus approfondies** : Il y avait un fort désir de disposer de plus de temps pour débattre les questions sensibles et engager des conversations critiques, telles que les questions géopolitiques et les conflits émergents, appelant à des discussions plus approfondies sur ce que signifie le WLR dans le contexte de l'autodétermination et des droits humains.
- **Importance de l'inclusion et de la diversité** : Plusieurs participants ont souligné l'importance d'inclure les communautés locales en tant qu'agents de changement. L'absence de voix de certaines régions a été notée comme un problème à aborder lors de futures réunions.
- **Feuilles de route et responsabilisation** : De nombreux participants ont souligné la nécessité de feuilles de route concrètes et de mécanismes de responsabilisation pour les actions convenues. Il y a eu une reconnaissance collective du fait que, même si les discussions sont utiles, elles doivent se traduire par des actions concrètes et des résultats mesurables.
- **Partage des connaissances et collaboration** : L'atelier a été considéré comme un terrain fertile pour l'apprentissage commun et la collaboration. Les participants ont souligné l'identification de fruits arrivés à maturité et d'idées claires pour travailler ensemble avec les organismes locaux et les points focaux en préparation des négociations. Les participants ont souligné l'importance de savoir ce que fait chaque acteur et d'identifier où ils peuvent se connecter et unir leurs forces pour poursuivre la collaboration.

Idées pour l'avenir du WLRI

L'initiative visera à institutionnaliser les discussions sur les droits fonciers des femmes dans le cadre des COP. Cela comprend non seulement la participation à ces événements, mais aussi l'élaboration active des programmes et des résultats pour refléter les priorités du WLRI. Des efforts seront déployés pour garantir des opportunités de participation et créer des espaces lors des COP pour des discussions plus ciblées sur le WLR. Il est essentiel de renforcer le réseau d'organisations et d'individus impliqués dans le WLRI. Ce réseau servira de système de soutien qui offrira un partage des connaissances et des opportunités de collaboration.

Le consensus était clair : l'initiative WLR doit être poursuivie et son impact élargi. L'élan créé lors des ateliers de 2023 et 2024 sera mis à profit pour maintenir l'initiative active et dynamique. Il existe un engagement vis à vis des objectifs à court et à long terme.



En tant que coorganisateur actuels, TMG Research, Robert Bosch Stiftung et les trois Secrétariats de la Convention de Rio se sont engagés à faire avancer stratégiquement cette initiative et à la co-concevoir avec les acteurs impliqués.

TMG restera un organisateur et un organisateur clé, invitant explicitement d'autres à co-concevoir l'initiative dans le cadre d'un processus à détailler. L'accueil et l'intégration des organisations locales dans l'initiative feront l'objet d'une attention particulière, notamment en termes de co-conception. La Robert Bosch Stiftung continuera à coorganiser et à soutenir financièrement les principales activités de l'initiative, en invitant d'autres bailleurs de fonds à s'y joindre.

La valeur de la convocation était un thème récurrent. Les rencontres personnelles facilitent une meilleure compréhension et renforcent les liens entre les participants.

Une plateforme en face à face permet le type de conversations riches et spontanées que les formats en ligne ne peuvent souvent pas reproduire. Les conversations ont conduit à des idées et des idées importantes et appellent donc au maintien d'une telle plateforme.

Bien que la plateforme soit inestimable, l'initiative reconnaît la nécessité de divers formats d'engagement pour conserver l'accent sur le processus.

Comme les participants l'ont exprimé à juste titre, certains points d'entrée doivent être davantage ciblés et discutés en profondeur, ce qui témoigne de l'idée de mettre davantage l'accent sur le processus autour du WLRI. Cela peut inclure un processus de recherche ciblé, l'initiation de moments d'apprentissage ou l'exploration de réunions/groupes de travail régionaux.

Premières pas : Comment rester en contact ?

1. Plateformes en ligne et groupes de travail

Une plateforme en ligne, un **groupe LinkedIn**, a été créée pour faciliter la communication continue entre les participants. Cette plateforme servira de plateforme de partage de mises à jour, de ressources et d'opportunités. En outre, les groupes de travail axés sur des domaines d'intérêt spécifiques sont vivement encouragés à maintenir la dynamique et à stimuler l'action entre les ateliers. Ce processus doit être dirigé par les participants et peut être facilité par TMG. Après l'approbation de l'administrateur pour intégrer le groupe, les participants pourront utiliser librement l'espace. Les suggestions pour d'autres plateformes sont toujours les bienvenues.

2. Mises à jour régulières et communications de suivi

Tous les participants seront régulièrement informés des progrès et des événements à venir. En préparation des trois COP de 2024, **les participants sont encouragés à remplir la fiche**. Dans ce document, les participants peuvent partager leurs projets d'engagement dans les COP de cette année, comme moyen de se connecter et d'identifier les opportunités de collaboration et de connexion. En outre, des réunions virtuelles de suivi seront organisées par TMG autour des trois COP en 2024. La communication se poursuivra ensuite au-delà de 2024.

3. Création d'un environnement collaboratif

Les participants sont encouragés à co-crée et à mener des idées futures pour promouvoir un sentiment d'appropriation et de responsabilité partagée. Des lignes de communication ouvertes et une approche inclusive garantiront que l'initiative demeure dynamique et adaptée aux besoins des différents acteurs.